

COMMUNE
DE
POLLIONNAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2026/19

Conseil municipal du 31 mars 2026

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 23

Président : Philippe TISSOT, Maire

Secrétaire élu : Yann DEVILLE

Membres présents à la séance : Philippe TISSOT, Aurélie GUTIERREZ, Jérôme MULLER, Aurore TOMA, Loïc BARBERAT, Danielle BLATH, Anne-Marie ROZIER, Patrick MARCHAND, Béatrice DUMORTIER, Christine MORIN, Didier COQUARD, Franck BERARD, Michel BERNIGAUD, Pascal MORET, Delphine OLIVIER, Cyril JACOUTON, Elodie MEGE-MULLER, Christophe TERTIAN, Corine DUTIN, Constance DOUSSET, Raphaël POCCACHARD, Yann DEVILLE, Vanessa MORISSEAU

Excusé-e-s : -

OBJET : SAGYRC - Désignation des délégués
--

Monsieur le Maire explique que les conseils municipaux doivent choisir leurs délégués pour les représenter au conseil syndical des différents syndicats de communes dont la commune est membre. L'élection se fait par scrutin secret, uninominal (*un nom à la fois*). L'article L.5211-7 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut décider de lever le scrutin secret à l'unanimité.

Le Maire propose au conseil municipal de lever le scrutin secret (vote à main levée).
Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le scrutin normal.

Conformément aux statuts du SAGYRC, la commune y est représentée par 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Le Maire propose de désigner Aurore TOMA en tant que déléguée titulaire et Franck BERARD en tant que délégué suppléant.

Le Maire demande si d'autres candidats se proposent et procède à l'élection, siège par siège :

1^{er} délégué titulaire :

Candidate : *Aurore TOMA*

1^{er} tour

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Aurore TOMA a obtenu : 23 voix

Aurore TOMA est élue au premier tour à la majorité absolue.

1^{er} délégué suppléant :
Candidat : *Franck BERARD*

1^{er} tour
Votants : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Franck BERARD a obtenu : 23 voix
Franck BERARD est élu au premier tour à la majorité absolue.

A l'issue du vote, sont donc désignés :

- **Aurore TOMA (déléguée titulaire)**
- **Franck BERARD (délégué suppléant)**

Pour représenter la commune au SAGYRC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Transmission en préfecture le 1^{er} avril 2026
Publication le 1^{er} avril 2026

Philippe TISSOT
Maire

